

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 février 2008  
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)  
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien  
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)  
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude  
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

## **EXCUSE :**

M. CANIVENC

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics – Construction du tramway 2ème phase - Etude et installation des équipements basse tension pour les stations voyageurs, dépôt et équipements et barrières des parcs relais - (SYS 203) - Marché n°5 253 U – Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation de la deuxième phase du tramway, le marché de travaux pour les équipements basse tension et barrière a été notifié à l'entreprise FORCLUM AQUITAINE pour un montant de 571 199,23 € ht le 30 décembre 2005 pour une durée globale de 36 mois.

Ce marché comprend l'étude et l'installation des équipements d'alimentation basse tension pour les stations voyageurs et les dépôts, ainsi que des équipements et barrières basse tension des parcs relais.

Un avenant n°1 a été notifié à l'entreprise pour acter du transfert de l'actif du titulaire à la société FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN, sans modification des clauses du contrat.

Objet de l'avenant n°2 :

Pendant la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires et des adaptations de projet sont apparues et doivent être réalisées pour l'achèvement des travaux.

Il s'agit de travaux supplémentaires pour :

- Augmentation du nombre de places des parcs relais Grand Came à Lormont et Dravemont

Le nombre de places du parc relais Grand Came à Lormont a été augmenté suite à la libération d'emprise d'un terrain adjacent, qui a permis l'extension du projet initial, qui a dû être par conséquent adapté. Les prestations nouvelles correspondent à l'installation de deux barrières supplémentaires pour le contrôle d'accès et un panneau d'affichage, ainsi que l'alimentation électrique de cette extension pour un montant de 12 768,98 € ht.

De même, dans le parc relais Dravemont, suite à l'augmentation du nombre de places, en décidant la réalisation d'un parc sans loge gardien, des travaux relatifs à l'installation de barrières avec contrôle d'accès à distance et d'alimentation électrique doivent être réalisés pour un montant de 19 745,58 € ht.

➤ Eclairage public des ponts amont et aval des bassins à flot

Dans le projet initial, l'éclairage du pont n'était pas prévu, l'éclairage des berges devait être suffisant pour obtenir un éclairage d'ambiance.

A l'étude de ce projet par la Ville de Bordeaux, cet éclairage d'ambiance est apparu très insuffisant pour assurer une sécurité convenable entre les usagers du pont. Aussi, dans le cadre de la réhabilitation des ponts amont et aval des écluses des bassins à flot, des lanternes au nombre de six par pont seront fournies par la Ville de Bordeaux et seront installées sur les portiques supports de caténaire, via câblages et installations électriques. Ces travaux supplémentaires représentent un montant de 8 893,65 € ht.

➤ Alimentation électrique de la station Chartrons à Claveau

Les travaux au-delà du GLO Tramway, réalisés sur les quais de Garonne par le projet Corajoud sans modification possible, n'ont pas permis de réaliser l'alimentation électrique de la station voyageurs Chartrons, depuis le réseau EDF, telle que prévue initialement. Aussi, l'alimentation depuis la SSR Bacalan est rendue nécessaire : ces travaux comprennent le passage d'un câble de 750 m depuis la SSR Bacalan via la multitubulaire tramway pour un montant de 12 223,78 € ht (comprenant la fourniture, l'étude, l'installation, les essais, la mise en service).

➤ Reprise d'alimentation de l'éclairage en Trémie de Pessac

La gestion et la maintenance de l'éclairage de la plateforme de la Trémie de Pessac devaient être initialement confiées à la Ville de Pessac. Cependant, en raison de sa configuration et des contraintes afférentes au site (intervention sur la plateforme du tramway possible pendant les heures d'exploitation du tramway), il a été décidé d'en confier la maintenance à l'exploitant du réseau Tbc pour des raisons de sécurité. Pour cela, l'éclairage doit être alimenté directement depuis la station voyageurs « Pessac centre », dont l'exploitant a la charge, par la pose de câbles d'alimentation entre la station et la ligne d'éclairage de la trémie, pour un montant supplémentaire de 2 374,00 € ht.

Il y a donc lieu de conclure un avenant pour contractualiser l'ensemble de ces adaptations et des modifications au contrat.

Montant initial du marché € ht :	571 199,23 € ht
Total Avenant n°2 :	56 005,99 € ht
Nouveau montant du marché après Avenant n°2 :	627 205,22 € ht

Son montant maximal, prenant en compte l'ensemble des postes ci-dessus décrits, s'élèverait à 56 005,99 € ht, soit **9,80** % du montant initial du marché.

En application de l'article 8 de la loi 1995-127, modifiée par l'art 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, la Commission d'appel d'offres du 23 janvier 2008 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget annexe Transports, Chapitre 23, CRB H340 pour les exercices 2008 et suivants :

- pour les équipements en ligne : programme TW 20 C, compte 23800042 ;
- pour les équipements des ateliers : programme TW 20 D, compte 23800112 ;
- pour les équipements des parcs relais en surface : programme TW 20 B compte 23800122 ;
- pour les équipements des parcs relais en ouvrage : programme TW 20 F compte 23800102.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°2 au marché n°05 253 U pour un montant maximal de **56 005,99 € ht** portant son nouveau montant à **627 205,22 € ht** soit **750 137,44 € TTC** ;
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 MARS 2008

PUBLIÉ LE : ?

M. ALAIN CAZABONNE